



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la **SRL SOGEFIM**, représentée par **Monsieur Pascal STIPULANTE**, ayant son siège social, Rue Lulay des Febvres n°7 à 4000 Liège.

Le terrain concerné est situé **Rue Fabricienne n°30 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°161R5.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation et aménagement d'une maison, une extension de la cuisine vers le jardin**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°6) pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites latérales est inférieur à 5,00m ;
- Le recul par rapport aux limites de fond de parcelle est inférieur 15,00m ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 30% de la superficie constructible de la parcelle ;
- La superficie réservée aux espaces verts est inférieure à 50% de la superficie constructible de la parcelle ;
- Le volume à toiture plate n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 novembre 2025 au 12 décembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be